#### LES

### STATUTS PROVINCIAUX

DU

# BAS - CANADA.

# Anno Regni GEORGII III. Quadragesimo Primo.

#### SON EXCELLENCE

## ROBERT SHORE MILNES, Ec. Lieut.-Gouverneur.

" L' Parlement Provincial, commencé et tenu à Québec, le huitième jour de Janvier, Anno Domini, mil huit cent un, dans la quarante et unième année du Règne de Notre Souverain Seigneur, GEORGE Trois, par la Grâce de Dieu, Roi de la Grande Bretagne, de France et d'Irlande, Défenseur de la Foi, &c.

" Dans la première Session du troisième Parlement Provincial du Bas Canada."

### CAP. I.

ACTE qui continue encore pour un tems limité, un Acte passé dans la trente septième année du Règne de Sa Majesté, intitulé, " Acte pour " la meilleure préservation du Gouvernement de Sa Majesté, tel qu'il " est heureusement établi par la Loi en cette Province."

(Expiré.)